

17 décembre 2009

Étaient présents :

M. BORDE, Mme GHYSELEN, M. BRUNEAU, Mme CLAVREUL, M. LUCAS, Mme BARILLER, M. GUESNE, Mme AUFFRET, M. ZIVEREC, M. GOBE, Mme SEGRETAIN, M. SALMON, Mme GASTE, M. BALLUAIS, Mme CHEVREUIL, M. DAUSSY, Mme GRANGE, M. CHEMOUILI, Mme JUDIT, M. PINGAULT, Mme SUARD, M. VETILLARD, Mme GERBAULT, M. CELERIER (de la délibération n°6 à la délibération n°17), M. CHAUVIN, Mme DA COSTA.

Étaient représentés :

Mme FRETILLIERE pouvoir à Mme GERBAULT

Était absent :

M. CELERIER (de la délibération n°1 à la délibération n°5)

M. FAVRIOU

Était excusée :

Mme VEILLARD

Mme SEGRETAIN, Conseillère Municipale, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL 17 DECEMBRE 2009

Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions des articles L 2122-22 et L 2322-2 du C.G.C.T.
(Délégations du Conseil Municipal au Maire).

DECISION N°93 DU 28 OCTOBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que le Service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire organise un spectacle dans le cadre des actions de prévention, signature d'un contrat avec Monsieur Philippe MIKO pour la prestation d'un spectacle sur le thème de l'environnement intitulé « C'est beau, c'est bio », le samedi 28 novembre 2009.

Coût de la prestation : 1 300 € TTC

DECISION N°94 DU 19 NOVEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Vu les animations culturelles programmées pour 2009, signature d'une convention tripartite avec l'association de l'Académie Lyrique des Pays de la Loire et Laval Agglomération pour le concert de l'Académie Lyrique des Pays de la Loire le samedi 19 décembre à l'église de Saint-Berthevin.

Montant de la prestation : 1 350 € TTC

Cette somme sera ensuite reversée par Laval Agglomération à la ville de Saint-Berthevin selon les conditions prévues dans cette convention.

DECISION N°95 DU 19 NOVEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue avec la SAS FORGET FORMATION de Mayenne concernant la participation de quatre agents à la formation « CACES Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins de Sécurité nacelle : PEMP » les 23, 24 et 26 novembre 2009.

Coût de la formation : 1 794 €

Considérant que le Service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire organise un goûter dans le cadre des actions de prévention, signature d'une convention client compte avec le centre E.LECLERC pour la prise en charge du goûter des enfants (barres de céréales, jus d'orange et clémentines) à l'occasion du forum de la Prévention le samedi 28 novembre 2009. Cette prestation est gracieusement offerte par le prestataire.

Vu le marché n°90733 notifié à la DDAF le 22 décembre 2006 relatif à la mission d'assistance-conseil pour la gestion d'un service public d'assainissement en mode délégué pour les exercices 2006 à 2016, vu la nécessité de modifier le taux de T.V.A. (19,6%) mentionné à l'article 5 du marché et considérant qu'il faut fixer le taux de T.V.A. à 5,5 %, signature d'un avenant n°1 au marché relatif à la mission d'assistance-conseil pour la gestion du service public d'assainissement en mode délégué. Le taux de T.V.A. étant fixé à 5,5 %, l'article 5 est modifié de la manière suivante :

Forfait de rémunération	34 970,00 €
TVA à 5,5%	1 923,35 €
TOTAL TTC	36 893,35 €

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL 17 DECEMBRE 2009

1. Personnel communal : CAE passerelle

Le conseil municipal décide de permettre à la commune de Saint-Berthevin de bénéficier des nouvelles mesures en faveur de l'emploi des jeunes en concluant des contrats de type « CAE passerelle ».

Adopté à l'unanimité

2. Personnel communal : Indemnité de fin de stage pour un stagiaire du service Communication

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de stage de 1 334,16 € au stagiaire du service communication.

Adopté à l'unanimité

3. Personnel communal : Indemnité de fin de stage pour un stagiaire à la Direction des services Techniques

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de stage de 309,66 € au stagiaire du service technique au titre du travail accompli.

Adopté à l'unanimité

4. Personnel communal : Indemnité de fin de stage pour un stagiaire du service Ressources Humaines

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de stage de 357,38 € au stagiaire du service des Ressources Humaines au titre du travail accompli.

Adopté à l'unanimité

5. Plan Local d'Urbanisme : Approbation de la 2^{ème} modification

Le conseil municipal approuve la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme portant sur les points suivants :

- Intégration de 3 parcelles relevant de la zone UA à la zone UB, secteur UBa contigu
- Prise en compte réglementaire des possibilités de changement de destination des constructions existantes en zone 2 AUh

- Modification de la règle de hauteur des constructions d'habitation, autres qu'individuelles, dans la zone UB, secteur UBa ainsi que les dispositions relatives aux toitures

*Adopté à la majorité
3 abstentions + 1 pouvoir*

6. Lotissement communal Les Portes du Vicoin : Vente du lot 2 à Réside Etudes

Le conseil municipal approuve la vente du lot n°2 du lotissement communal « les Portes du Vicoin » au groupe Réside Etudes pour la construction d'une résidence services senior, au prix de 975 420 € hors taxes et net vendeur. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur. Maître DUVAL, notaire à Laval, est désigné pour la rédaction de l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité

7. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Le conseil municipal abroge la délibération du 30 juin 2009 et fixe un tarif de 7,5 €/m² pour les enseignes et de 20 €/m² pour les dispositifs publicitaires et les préenseignes. Les enseignes dont la surface cumulée est inférieure ou égale à 12 m² sont exonérées de la TLPE ; ne sont pas concernées par cette exonération les enseignes scellées au sol. Une réfaction de 50 % est appliquée pour les enseignes dont la superficie est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m² ; ne sont pas concernées par cette réfaction les enseignes scellées au sol.

Adopté à l'unanimité

8. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2010

Débat sur les orientations générales du budget 2010.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu

9. Autorisation temporaire d'exécution du budget

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2010, sur le budget Commune à :

- engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Adopté à l'unanimité

10. Tarifs cimetièrre

Le Conseil Municipal applique les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Tombe	2009	2010
15 ans	140,72 €	140,72 €
30 ans	279,27 €	279,27 €
50 ans	541,21 €	541,21 €
Colombarium		
15 ans	381,58 €	381,58 €
30 ans	763,01 €	763,01 €
Jardin souvenir	7,62 €	8,00 €
Tombe en pourtour du cimetière (50% du tarif de base)		
15 ans		70,36 €
30 ans		139,63 €
50 ans		270,60 €

Adopté à l'unanimité

11. Tarifs communaux : Location des équipements sportifs

Le Conseil Municipal applique les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2010 :

TARIF	COMPLEXE SPORTIF					ESPACE SPORTIF LA FORET
	polyvalente (petit gymnase)	A. cosme (nouvelle salle)	H (grand gymnase)	Tennis de table	Arts martiaux	
Journalier	99,16 €	891,22 €	303,32 €	373,22 €	187,72 €	
Week-end	158,68 €	1 441,55 €	483,63 €	597,00 €	300,39 €	
Horaire						8,26 €
½ journée	56,56 €	509,23 €	169,73 €	210,86 €	106,08 €	

Pour les entreprises qui souhaitent avoir accès à la salle de tennis de table afin de disputer la saison sportive de championnat inter-entreprises, le tarif de location serait le suivant :

Pour les entreprises non partenaires d'une association de Saint-Berthevin : 339,48 €
Pour les entreprises partenaires d'une association de Saint-Berthevin jusqu'à un montant de 500 € : 248,95 €
Pour les entreprises partenaires d'une association de Saint-Berthevin pour un montant supérieur à 500 € : 173,12 €
Pour les entreprises Berthevinoises : Gratuité

Afin de répondre aux demandes de location de salle pour les vins d'honneur, un tarif pour le gymnase de la Forêt et pour le petit Gymnase (salle polyvalente) est à fixer. Ces locations s'effectueront, à titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité de salles au Centre de Rencontres. Le tarif journalier applicable est de 99,16 €.

Un tarif horaire de 10,40 € est proposé pour la location d'un terrain de football de la commune pour les associations hors Saint-Berthevin et les entreprises.

Un tarif horaire de 9,00 € est proposé pour la location de la piste d'athlétisme de la commune pour les associations hors Saint-Berthevin et les entreprises.

Adopté à l'unanimité

12. US Saint-Berthevin - Pays de Laval Handball : Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal verse à l'US Saint-Berthevin - Pays de Laval Handball une subvention exceptionnelle de 400 € pour aider à la réussite de la journée « Hand ensemble » du 5 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

13. USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat 53 : Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal verse à l'USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat 53 une subvention exceptionnelle de 750 € pour la participation au 1/8 de finale de la Coupe d'Europe ETTU.

Adopté à l'unanimité

14. USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat 53 : Acompte sur subvention 2010

Le conseil municipal attribue le versement d'un acompte de 7 000 € sur la subvention qui sera attribuée à l'USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat 53 dans le cadre du budget 2010.

Adopté à l'unanimité

15. Convention avec la MSA : Accueil de loisirs

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de prestation de service pour l'accueil de loisirs avec la Mutualité Sociale Agricole.

Adopté à l'unanimité

16. Convention avec la MSA : Accueil périscolaire

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de prestation de service pour les accueils périscolaires maternels et élémentaires avec la Mutualité Sociale Agricole.

Adopté à l'unanimité

17. Immeuble Petit Printania : Acquisition appartement

Le conseil municipal décide d'acquérir l'appartement (lot 4) et la cave (lot 14) situés dans l'immeuble le Petit Printania, 8 place Marie-Josèphe JUHEL au prix de 90 000 € + 7 250 € de frais d'agence + 7 050 € de frais d'acte.

Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yannick BORDE